

NOUVEAU

MAÎTRISER LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE AVEC CHORUS PRO



INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC

Tout adhérent ou membre correspondant dans l'obligation d'utiliser Chorus Pro pour déposer des factures

PRÉREQUIS

Connaître l'environnement Microsoft Windows

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Démarche pédagogique active et participative
- Alternance de séquences de formation théorique avec des exercices et des mises en situation sur ordinateur
- Chaque participant dispose d'un ordinateur

DATES ET LIEUX

- Mardi 15 septembre 2020
Colmar
CCI Campus - 4 rue du Rhin
(nombre de participants limité à 10)
- Jeudi 17 septembre 2020
Strasbourg
CCI Campus
234 avenue de Colmar
(nombre de participants limité à 10)

HORAIRES

De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

TARIF

Participation forfaitaire de 60 € TTC/personne

CONFÉRENCIER

Formateur du Pôle formation CCI

**INSCRIPTION
EN LIGNE**

(Cliquer sur le lien)

POURQUOI CE THÈME ?

Chorus Pro : portail gratuit qui permet d'émettre toutes vos factures par voie électronique pour l'ensemble des biens et services rendus au secteur public. Janvier 2020 : obligation pour les micro-entreprises (- 10 salariés)

OBJECTIF ET PROGRAMME

La facturation électronique

- Contexte général
- Qu'est-ce que Chorus Pro ?
- Qui est concerné ?

Les différents modes d'accès à Chorus Pro

- Mode « Portail »
- Mode « API » ou mode « EDI »

Créer et gérer sa structure

- Créer un compte utilisateur
- Gérer son compte utilisateur
- Créer une fiche structure (privée)
- Gérer une ou plusieurs structures
- Activités du gestionnaire

Les structures publiques

- Les identifier grâce à leur SIRET Chorus Pro (utilisation de l'annuaire électronique)
- Leur obligation de définir le cas échéant le « service » et le « numéro d'engagement »

Déposer et suivre ses factures

- Déposer une facture au format PDF
- Suivre le traitement de ses factures

Les factures de travaux (le cas échéant)

- Le cheminement spécifique des factures de travaux (acomptes mensuels, décompte définitif)
- Déposer une facture de travaux (entreprise principale, cotraitant, sous-traitant)
- Rôle de la maîtrise d'œuvre (MOE)